

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie
 MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE
 L'EDUCATION CIVIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
 ET DE LA MAINTENANCE
 SERVICE DES MARCHES *25*

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland
 MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
 AND CIVIC EDUCATION
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET,
 EQUIPMENT AND MAINTENANCE
 SERVICE OF CONTRACTS

DECISION N° *00012* /D/MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 DU 27 AOUT 2025
 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION
 N°06/DC/MINJEC/CIPM/2025 DU 15 JUILLET 2025 POUR L'ACQUISITION D'U MOBILIER DE BUREAU
 DES SERVICES CENTAUX DU MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

Vu la Constitution ;
 Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
 Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
 Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret N°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
 Vu le décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 Vu la circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instruction relative à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
 Considérant la Demande de Cotation N°06/DC/MINJEC/CIPM/2025 du 15 juillet 2025 pour l'acquisition du mobilier de bureau des Services Centraux du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
 Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

DECIDE :

Article 1^{er} L'entreprise ci-après retenue est déclarée adjudicataire de la Lettre Commande relative à la Demande de Cotation sus visée :

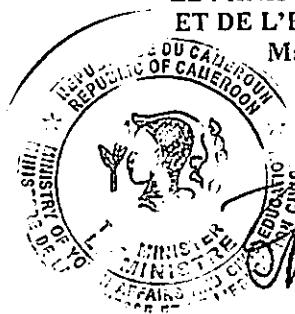
NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	RESULTAT EVALUATION	OBSERVATIONS	MONTANT TTC (EN FCFA)	CONCLUSION
ETS SAYS BP Maroua Tél : 699 85 35 52/652 58 07 07	Qualifiée	Offre conforme pour l'essentiel	23 850 000	Retenue

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-
 Yaoundé, le 27 AOUT 2025

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINJEC
- Intéressé
- Affichage
- Archives/Chrono

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
 ET DE L'EDUCATION CIVIQUE
 Maître d'Ouvrage



Moumouna Foutso